



## **2<sup>ème</sup> réunion DRH sur la filière santé-environnement 19 mars 2013**

*Pour SYNAPSE : Isabelle PLAISANT (SG) et Hélène EGEE SG adjointe).  
Gilles SOUET et Daniel BRACHET excusés pour indisponibilité.*

### **Déclaration préalable SYNAPSE**

C'est la deuxième réunion et nous devons avoir des objectifs précis de ce groupe de travail.

► SYNAPSE a demandé des amendements au CR de la réunion du 18 décembre 2012 qui a déjà été diffusé à tous les membres du CTM.

► SYNAPSE rappelle les objectifs du boycott intersyndical de la CAP des IES d'automne 2012 et le courrier à la ministre auquel il n'a jamais été répondu !

► SYNAPSE rappelle que SYNAPSE a déjà réclamé des concours réservés pour accéder au corps des IES des TS en chef qui n'ont rien obtenu en terme de revalorisation de grade par le décret NES.

► SYNAPSE redemande les résultats de l'enquête sur le positionnement des IGS initiée par la DRH il y a 2 ans

► SYNAPSE reréclame la même enquête pour les IES

► SYNAPSE demande où en est le diplôme IGS (scoop : une seule année de rattrapage pour l'année scolaire 2013-2014 après intervention de la DRH auprès du MESR mais la DRH ne le dira que plus tard)

► SYNAPSE demande, dans le cadre de la suppression du diplôme d'ingénieur de spécialité en santé-environnement ... (ex diplôme IGS) que la DRH étudie la question de l'opportunité de fusionner les corps IGS et IES mais après avoir réglé l'inégalité de traitement des IGS par rapport aux ingénieurs de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique territoriale (c'est-à-dire remonter l'échelle indiciaire du grade d'IGS général en HEB linéaire).

► SYNAPSE réaffirme que le projet de GRAF pour le corps des IGS est inégalitaire puisque la plupart des IGS n'ont pas choisi leur destination hiérarchique dans les ARS dont les organigrammes varient selon les régions.

### **Objectifs du GT présentés par la DRH:**

► aborder la santé environnementale dans sa globalité

► faire un point précis métiers-compétences

► connaître le positionnement des personnels au sein des ARS pour avancer sur le dossier statutaire

► Définir les missions des corps d'ingénieurs du ministère de la santé

Après avoir tourné en rond 1h1/2, la DRH nous a présenté enfin des documents (jointes au CR) !

**1-bilan de la répartition des emplois types par corps de la filière SE** à partir des données issues du bilan social 2011 des ARS (<http://www.intranet.jeunesse-social.sante-sports.gouv.fr/900/DRH/Bilanssociaux/BilanssocialdureseaudesARS/index.htm> présenté en CNC mais analysé plus finement pour la filière santé-environnement par la DRH, 12 ARS seulement auraient répondu, nous ignorons lesquelles) . L'analyse porterait sur 60% des agents de toute la filière santé-environnement. Ainsi il en ressort la répartition suivante pour les différents corps pour la fiche emploi-type principale:

- adjoints sanitaires : 54% SAN90A, 35% SAN30A,
- techniciens sanitaires : 50% SAN30A, 33% OBS30A, 6,1% SAN80A et 4% SAN40A
- ingénieurs d'études sanitaires : 47% SAN40A, 34% SAN30A, 6% SAN20A et 1% OBS30A,
- ingénieurs du génie sanitaire : 56% SAN40A, 27% CPM80A, 5% CPM10A (réservé aux COMEX, CODIR)

SYNAPSE a fait observer :

- que ces données ne sont pas exhaustives puisque en 2011 (ni en 2012 d'ailleurs) il n'était pas obligatoire de référencer les fiches emplois-types sur les fiches de poste.
- que les missions des personnels de santé environnementale s'articulent sur plus de 1 et 2 fiches emplois-types
- **qu'il est clair que la création des ARS a introduit des échelons hiérarchiques supplémentaires et a fait dégringoler de 85% à 5 % le pourcentage d'IGS cadres d'équipes dirigeantes**
- que certains IGS ne font plus de missions santé-environnement soit entièrement soit partiellement
- que des IES exercent des missions IGS
- que des TS expérimentés sont bien experts en santé environnementale...

Précisions importantes :

- l'expérience professionnelle influe sur le choix des fiches emploi-type : par exemple, la fiche SAN40A qui est affectée en choix principal aux jeunes IGS et IES, peut être affectée à un technicien sanitaire expérimenté (évaluation de risque sanitaire, émission d'avis complexes)
- la DRH ministérielle a confirmé que c'était aux agents de s'autopositionner et de comparer leurs choix à ceux du N+1 : elle s'est engagée à effectuer un rappel en ce sens aux DGARS
- la possibilité de se positionner sur 1 à 4 emplois-types a également été confirmée (bien mesurer toutefois la compatibilité avec la fiche de poste et l'entretien d'évaluation)

**Une nouvelle analyse statistique sera disponible à l'été 2014.**

## **2- Tableau comparatif de la moyenne des indices de base et au sommet des échelles indiciaires des corps des ingénieurs des trois fonctions publiques**

SYNAPSE a demandé que les effectifs de corps soient précisés dans les tableaux ainsi que les grades et les GRAF.

Une analyse plus précise doit être faite mais d'ores et déjà SYNAPSE fait observer :

- que d'accorder le HEB aux IGS en linéaire est justifié par l'harmonisation avec les corps d'ingénieurs de la FPT (nos collègues de SCHS et surtout là d'où viennent la plupart des IGS) et le corps des ingénieurs de la FPH qui viennent terminer leur formation à l'EHESP)
- que ce tableau démontre la nécessité de revaloriser le statut des IES par rapport aux autres corps d'ingénieurs d'études de la FPE.

**Prochains RV avec la DRH :**  
**Statut IGS le 18 avril AM**  
**Statut IES le 30 mai matin ou AM selon la préCAP.**

**SYNAPSE recueille vos témoignages... si vous êtes bloqué depuis 12 ans au même échelon, si nous ne pouvez pas accéder au corps supérieur, vos déboires lors des concours , lors de votre formation à l'EHESP, lors de l'application du décret NES ....**

**SYNAPSE a besoin de vous pour argumenter au plus près de vos besoins et de vos ambitions !**